

TENDANCES RÉCENTES et NOUVELLES DROGUES

Décembre 2020

Les phénomènes marquants en 2019

Quand les produits viennent aux usagers

Depuis deux ans, le développement de la livraison de drogues à domicile est observé. Émergente en 2017, cette tendance se dessinait plus fermement en 2018 et se renforce en 2019. Le modèle de prise de contact via les réseaux sociaux, de commande en ligne et de livraison à domicile se généralise, à l'image d'un réseau Snapchat baptisé « *el Profesor* » (en référence à la série télévisée la « *Casa de papel* ») destiné à la vente de produits stupéfiants. Toutes les sources d'information du site TREND toulousain confirment que ce système de livraison est plus sécurisant aux yeux des usagers que de se rendre dans les zones de deal pour acheter ses produits. Ce mode d'approvisionnement n'est pas que le fait de consommateurs insérés : fait notable en 2019, des intervenants d'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) observent que les livraisons de cocaïne dans l'espace public en centre-ville se généralisent auprès des usagers les plus précaires, y compris ceux qui n'ont pas de logement. En pratique, « il suffit d'avoir un téléphone » précise un intervenant.

Dans l'espace festif, la disponibilité de différents produits à l'intérieur ou sur les parkings des clubs organisant des soirées « électro » est toujours décrite par les observateurs des milieux festifs. Néanmoins, le recours fréquent

des usagers au système de livraison par téléphone, en amont ou pendant une soirée en club ou lors d'une soirée privée, constitue une nouveauté.

Ce mode d'acquisition ne transforme pas fondamentalement le trafic. Pour accéder aux produits (cannabis, cocaïne, kétamine...), l'acheteur doit être coopté, s'inscrire dans une relation de confiance avec le vendeur pour bénéficier du service. Autrement dit, si l'outil permet une diffusion large, ce fonctionnement n'est pas pour autant accessible à tous, il faut connaître « le plan ».

Kétamine, une plus large diffusion dans les espaces festifs et une disponibilité accrue

La kétamine a longtemps été perçue comme une drogue consommée seulement au sein d'une population alternative, d'abord dans certains cercles festifs, puis dans des milieux de la rue, avec des niveaux de diffusion faibles. Restreinte à des groupes de pairs, la disponibilité a longtemps été discontinuée. Depuis 2017, les investigations révèlent l'augmentation de la diffusion de la kétamine dans les clubs et les discothèques « électro ». En 2019, elles décrivent des usagers âgés de moins de 30 ans, consommant de la kétamine dans un contexte festif mais aussi dans le cadre d'« apéros », en plus petites quantités, pour son effet « euphorisant ».

Amandine
Albisson,
Guillaume
Sudérie

CREAI-ORS
Occitanie/
Trend OFDT



Ces éléments d'observation sont confirmés par les intervenants en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) qui constatent aussi une utilisation répétée de kétamine, notamment pour la redescende des effets liés à l'association d'alcool et de cocaïne parmi les patients qu'ils reçoivent. La mise en perspective de ces éléments et leur occurrence croissante soutiennent l'hypothèse d'une hausse de la disponibilité de ce produit.

Dans les cas rapportés par les consommateurs ou par les professionnels de la réduction des risques et des dommages, les principaux usages de kétamine se font par voie nasale. Une part importante de la circulation du produit passe par la livraison via la téléphonie et les réseaux sociaux, comme évoqué précédemment.

Les prix des principales drogues observés à Toulouse en 2019

Produits	Prix	Tendance 2018/2019	
Amphétamine/Speed	15 €	↘	
Buprénorphine haut dosage (BHD)	5 €/comprimé	→	
Cannabis	Résine	5 €/g	→
	Herbe	7 €/g	↘
Cocaïne	68 €/g	→	
Héroïne	45 €/g	↘	
Kétamine	40 €/g	→	
LSD	10 €	→	
MDMA/ecstasy	Poudre	40 €/g	↘
	Comprimé	10 €	→
Méthadone	5/7 € la gélule de 40 mg	→	
Sulfates de Morphine	5/7 € la gélule de 200 mg	↘	

Les lignes de force toujours en vigueur

Cannabis, fin des zones de stockage

À travers des trafics multiples et structurés, une part importante de la diffusion du cannabis au sein de la ville de Toulouse transite par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

En 2019, la principale évolution est le déclin de la pratique de stockage de cannabis en périphérie toulousaine, décrite dès 2017 par les forces de police, au profit d'un arrivage direct sur les points de vente. Pour les acteurs de l'application de la loi, le phénomène est visible du fait de l'augmentation des convois de cannabis, transporté en plus petites quantités, en provenance directe d'Espagne. Par ailleurs, en 2019, pour la première fois dans la région, il est fait état du développement d'importantes cannabicultures destinées à alimenter directement les lieux de deal, notamment ceux des quartiers nord de Toulouse.

En 2019, le laboratoire de la police scientifique constate des taux de concentration en THC toujours élevés : « Ça peut aller jusqu'à 40 %. Même la résine, beaucoup aux alentours des 30-35 %, 40 %, ça reste moins fréquent. Mais entre 30 et 35 %, c'est vraiment très présent. Alors maintenant, les plaquettes au lieu d'avoir des estampilles, elles ont des étiquettes, en photocopie couleur, collées avec toujours des petits logos ». Les éléments de présentation du produit et de marketing sont par ailleurs très aboutis tant en termes d'esthétique que d'adaptation au marché. Dans le courant de l'été 2019, un observateur décrit un nouveau packaging en petites quantités (à 10 €) très prisé.

Cocaïne, des consommations par voie fumée se développent au sein de publics divers

La tendance à l'augmentation des consommations de cocaïne basée parmi différents profils d'usagers, obser-

vée en 2018, se confirme en 2019. Les intervenants en CAARUD observent une augmentation de cet usage chez des jeunes de 18-25 ans qui « fument beaucoup en groupe », comme chez des consommateurs plus âgés. Quel que soit l'âge, les profils décrits renvoient majoritairement à des situations de précarité même si des publics insérés sont aussi concernés, tous viennent chercher des kits en CAARUD.

Plusieurs professionnels de CSAPA décrivent, chez des patients insérés usagers de cocaïne, de nombreux cas de passage de la voie nasale à la voie fumée, cette modalité d'usage devenant alors exclusive.

Parmi les usagers de cocaïne basée, certains, souvent en situation de précarité, sont par ailleurs usagers de cocaïne par voie injectable (alternance du mode d'usage en fonction de l'état des veines).

De façon plus marginale, des observateurs de la réduction des risques et des dommages (RdRD) ou du soin relèvent également des situations de primo-consommations de cocaïne par voie fumée, phénomène non décrit par le dispositif local jusqu'alors. À travers les discours de personnes concernées, il apparaît que les usagers de cocaïne par voie fumée ne désignent pas le produit qu'ils consomment comme du « crack », mais comme de la « cocaïne basée » ou de la « base », même si certains rapportent utiliser des pipes à crack.

MDMA/ecstasy, évolution des modes d'approvisionnement

Les observateurs indiquent une forte disponibilité de MDMA/ecstasy sous forme de comprimé au détriment de sa forme en poudre (ou cristal). Les comprimés circulant à Toulouse sont toujours perçus par les usagers comme fortement concentrés, ce qui explique en partie le fractionnement de la prise par moitié ou par quart chez une majorité d'usagers.

Les modalités d'accès les plus répandues sont : l'acquisition auprès d'usagers-revendeurs présents sur les lieux des événements festifs, ou l'achat groupé en petites quantités, en amont d'une soirée, auprès d'usagers-revendeurs via le réseau d'interconnaissances (« bouche à oreille »). Au-delà de ces modes d'approvisionnement « classiques », en 2019, différentes sources d'information (observations de type ethnographique, groupes focaux sanitaires et des services de l'application de la loi) relèvent, ici encore, le recours au système de livraison via les réseaux sociaux, en amont d'une soirée privée ou en club. L'augmentation des ventes de MDMA/ecstasy (poudre et comprimé) sur des points de deal dits de « cités » est également rapportée. Elle s'inscrit en supplément de l'offre habituelle de produits tels que le cannabis et la cocaïne.

Héroïne : pas de hausse des usages malgré une plus plus forte disponibilité

Si la disponibilité de l'héroïne semble en progression depuis 2018, avec l'émergence de points de vente, les

intervenants en CAARUD et en CSAPA n'observent pas d'évolutions majeures au sein de leurs files actives. Peu nombreux sont les usagers repérés au sein de ces services, sans doute du fait d'un usage le plus souvent ponctuel et secondaire par rapport à celui d'autres produits psychotropes.

Les deux lieux de vente d'héroïne dans l'espace public avaient connu à la fin de l'année 2017 des opérations policières entraînant leur interruption. En 2018, une reprise d'activité de ces deux sites était signalée par des observateurs. En 2019, les acteurs de l'application de la loi confirment la poursuite de ce trafic. En revanche, si plusieurs sources indiquaient en 2018 la revente d'héroïne sur des points de deal spécialisés dans le cannabis et la cocaïne, ce phénomène n'a pas été confirmé.

À la fin de l'année 2019, des signaux suggèrent la hausse globale des teneurs du produit sur le marché toulousain (entretiens avec les professionnels des CAARUD et observations).

Focus sur d'autres points

Lyrica®, poursuite des demandes de prescription

La prégabaline (Lyrica®) est un antiépileptique, indiqué également pour des troubles anxieux généralisés et des douleurs neuropathiques. En 2018, pour la première fois sur le site, différentes sources d'information indiquaient l'émergence de demandes de prescription de Lyrica® dans les services d'addictologie et de santé communautaire. Ces demandes proviennent majoritairement de jeunes hommes (même si des profils plus âgés existent), notamment des primo-arrivants originaires du Maghreb (particulièrement d'Algérie), pays où les premières prescriptions ont pu être faites. Cet usage ne se réduit pas à une communauté. Plus marginalement, des hommes identifiés par les acteurs de terrain, quoique de manière vague, comme originaires des « pays de l'Est », sont également repérés.

Les éléments recueillis indiquent que le Lyrica® est disponible pour des usagers confirmés dans le cadre d'un système de « dépannage » au marché noir, qui ouvre aussi la possibilité à de nouveaux usagers de le « tester ». Si la demande n'est limitée qu'à quelques cas dans la majorité des services, son développement en 2019 est appréhendé comme le signe d'une augmentation des consommations de ce médicament, dont l'ampleur reste difficile à envisager. Les usages sont majoritairement occasionnels, s'inscrivant souvent dans des pratiques d'expérimentation, et sont très souvent associés à d'autres produits, principalement l'alcool. Le Lyrica® est consommé par voie sniffée ou par voie orale.

Médicaments opioïdes

L'usage de BHD hors cadre thérapeutique est de moins en moins décrit, à l'inverse du Skenan® utilisé à des fins substitutives ou non. Sans avoir accès

aux données de prescription ou de remboursement de sécurité sociale, il est difficile d'objectiver clairement ce que représente la consommation non indiquée de chaque MSO (Médicament de substitution aux opioïdes). Il est probable que la BHD soit la plus diffusée, et plus particulièrement au sein de publics inscrits dans des usages thérapeutiques. Toutefois, le Skenan® est au centre de la plupart des discours des usagers concernés et des professionnels qui les accueillent et les accompagnent. Le Skenan® est en effet plébiscité par les usagers malgré son coût et la nécessité de passer par le marché de rue pour s'en procurer : pour les modifications des états de conscience qu'il procure, pour pallier les effets liés au manque, mais aussi pour les moindres dommages somatiques que son injection entraîne, comparativement au Subutex®.

Même si ce phénomène reste à la marge, soulignons que les intervenants en CAARUD font encore état de quelques usagers témoignant d'une pratique d'injection de méthadone en sirop. Si quelques consommateurs sont encore concernés par cet usage, les acteurs des CAARUD et les observations ethnographiques réalisées indiquent que des usagers l'ont abandonné à cause des dommages importants qu'il engendrait.

NPS, les chemsexeurs sont concernés, mais pas d'information pour le reste

Dans la continuité des observations antérieures, peu de données sur les NPS (Nouveaux produits de synthèse) ont été collectées. Dans l'espace festif, les observations réalisées n'ont pas fourni de données significatives concernant la vente et/ou l'usage de NPS. Seuls des intervenants dans les services de soins médico-sociaux et sanitaires font état d'usages de cathinones, notamment la 3-MMC, par des



« chemsexeurs » de la communauté gay. Ce phénomène s'inscrit dans un processus décrit par une étude menée en Occitanie¹, qui montre que les « chemsexeurs », quelles que soient leurs pratiques sexuelles ou leur expérience avec

les drogues, sont, en grande partie, des consommateurs de drogues novices qui ne connaissent pas ou peu les produits.

La construction et l'utilisation d'un vocabulaire spécifique constituent un fait notable, en particulier concernant la pratique d'injection. Les « slameurs » ne se considèrent pas comme des « injecteurs de drogues » du fait d'un contexte de consommation spécifique et d'un processus de distinction par rapport aux autres usagers « injecteurs » de drogues. Ceci pèse fortement sur la perception des risques et les modalités de recours aux services d'addictologie, y compris des CAARUD, mis à distance par ces usagers.

Crise sanitaire 2020 – Covid-19

Le développement de l'épidémie de Covid-19 et l'instauration des mesures de confinement par les pouvoirs publics à la mi-mars 2020 sont venus modifier les pratiques de consommation de drogues, les activités des structures d'addictologie et de réduction des risques, et perturber les activités des réseaux de trafic. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), à travers son dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND), a souhaité recueillir des informations afin de documenter ces évolutions. La mobilisation de huit coordinations locales a donné lieu à deux publications, les « bulletins TREND/COVID-19 », en ligne sur le site de l'OFDT : <https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/>

1. Albisson A., Sudérie G., Le phénomène Chemsex en Occitanie, CREAI ORS Occitanie/ARS Occitanie, Mars 2019

LE DISPOSITIF TREND NATIONAL ET LOCAL

Le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT s'appuie sur un réseau de huit coordinations implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse.

Celles-ci mettent en œuvre des outils d'observation qualitatifs (observations ethnographiques, groupes focaux, entretiens individuels et collectifs...), afin de repérer, documenter et contextualiser les phénomènes émergents et les tendances récentes en matière de drogues illicites et de médicaments détournés. Elles recueillent leurs informations auprès d'acteurs (usagers, professionnels ou intervenants associatifs du secteur sociosanitaire, forces de l'ordre, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales.

Deux espaces particulièrement concernés par les usages de produits psychoactifs sont investigués : l'espace de la marginalité urbaine (rue, squats, zones de deal, structures de réduction des risques et d'addictologie) et l'espace festif techno regroupant la scène alternative (free parties) et commerciale (clubs, discothèques, bars).

Chaque site participe également, par ses collectes de produits et par la transmission de signaux d'alerte, au système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) qui assure une veille sur des produits nouveaux ou inhabituellement dangereux et sur le contenu toxicologique des substances en circulation.

La coordination du site de Toulouse, qui bénéficie du soutien financier de l'ARS Occitanie, est confiée au CREAI-ORS Occitanie (ex. ORS Midi-Pyrénées).



Directeur de la publication : Julien Morel d'Arleux

Coordination rédactionnelle : Clément Gérome, Fabrice Guilbaud

Relecture : Michel Gandilhon, Clément Gérome, Maitena Milhet, Carine Mutatayi, Ivana Obradovic, Caroline Protais

Remerciements : Aux usagers qui ont accepté de participer à nos travaux et dont nous préservons ici l'anonymat.

À l'ensemble des professionnels de la réduction des risques, du médico-social, du sanitaire et du respect et de l'application de la loi qui a donné leur expertise pour le dispositif TREND/SINTES.

Conception graphique et réalisation : Frédérique Million (OFDT)

[Crédits photos : © victorptorres / © Photographe.eu - Fotolia.com / © fred34560 - Fotolia.com / © Pixabay]

OFDT

69 rue de Varenne
CS 70780 - 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 41 62 77 16
ofdt@ofdt.fr

CREAI-ORS Occitanie

Faculté de médecine
37, allées Jules Guesde
31073 Toulouse cedex
tel : 05 61 53 11 46
contact@orsmp.org